

SSIAP 3

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE NIVEAU 3

CHEF DE SERVICE

Le SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) est une formation diplômante obligatoire en France pour pouvoir exercer la fonction d'agent des services de sécurité incendie.



Le SSIAP 3 correspond au niveau de formation du chef de service. Il est le manager de l'ensemble du SSIAP. Ses fonctions sont tout d'abord de conseiller un directeur d'établissement en matière de sécurité incendie, mais aussi de participer à la gestion des risques quotidiens lors de travaux. Il doit également assurer la correspondance avec les commissions de sécurité. Enfin, le chef de service est responsable du suivi budgétaire du service ainsi que du suivi des obligations de contrôle et d'entretien des équipements de sécurité.



#FORMATION

OBJECTIFS :

- Diriger le service de sécurité en appliquant la réglementation des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grandes hauteurs (IGH).
- Intervenir dans la gestion des risques quotidiens et lors de travaux.
- Vérifier la validité et amender un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement vis-à-vis de la réglementation incendie.

EQUIPE PÉDAGOGIQUE :

- Formateurs certifiés et qualifiés en sécurité incendie

DURÉE :

- 223 heures hors examen (32 jours)

PRÉREQUIS :

- Être titulaire du diplôme du SSIAP 2, de l'IGH 2 ou de l'ERP 2, si délivré avant le 31/12/2005, ou d'un diplôme de niveau 4 délivré par l'éducation nationale
- Être titulaire d'un des brevets suivants:
 - PSC1 depuis moins de deux ans
 - Recyclage en Secourisme depuis moins de 2 ans
 - SST ou PSE 1 en cours de validité
- Être apte physiquement (attestation par un certificat médical datant de moins de trois mois).

EN FIN DE FORMATION :

Remise :

- du diplôme SSIAP 3 d'une validité de trois ans
- sur demande, une clé USB contenant l'essentiel de la formation



INEPS
Institut National
d'Expertise en
Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma
20 rue Ampère
93200 Saint-Denis
contact@ineps.fr
www.ineps.fr

DESCRIPTION

- Le feu et ses conséquences
- La sécurité incendie et les bâtiments
- La réglementation incendie
- Gestion des risques
- Conseil au chef d'établissement
- Correspondant des commissions de sécurité
- Le management de l'équipe de sécurité
- Le budget du service sécurité



CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Obtention du diplôme SSIAP 3 à l'issue d'une épreuve écrite (QCM 40 questions) et d'une rédaction d'une notice technique de sécurité, à partir de plans portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1ère catégorie ou 2ème catégorie
- Évaluation à l'oral par un jury présidé par le directeur du SDIS ou son représentant.

POURQUOI CHOISIR L'INEPS ?

- Des prestations adaptées à tout type d'entreprise dans un cadre hors norme
- Un centre de formation innovant et immersif (matériel et décors du monde du cinéma)
- Une équipe pédagogique qualifiée et expérimentée
- Une expertise reconnue et récompensée
- Une offre de formation en inter et intra sur l'ensemble du territoire



INEPS
Institut National
d'Expertise en
Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma
20 rue Ampère
93200 Saint-Denis
contact@ineps.fr
www.ineps.fr